



integrale

RAPPORT ANNUEL 2004



UN RENDEMENT ÉLEVÉ

4,85 % NET

SUR LA TOTALITÉ DE L'ÉPARGNE
DE CHAQUE AFFILIÉ

RAPPORT ANNUEL 2004

Les photos dans ce rapport annuel
sont des photos de collaborateurs d'intégrale.

Nederlandse versie verkrijgbaar op verzoek

Editeur responsable: Patrice Beaupain
Coordination: Kate Thomas & Kleyn
Design et Impression: Graphic Group Van Damme
Imprimé sur papier recyclé



Rendement d'integrale en 2004: 4,85 % net

Alors que la morosité règne toujours sur les marchés financiers, **integrale** attribue aux affiliés un rendement **net** de 4,85 % au titre de l'année 2004.

Le rendement net moyen des dix dernières années s'élève à 6,03 % alors que le rendement moyen des obligations d'Etat sur une même période a rapporté 4,68 %. Ces chiffres témoignent qu'**integrale** offre traditionnellement un des meilleurs rendements du pays.

Integrale: fonds de pension 'multi-entreprises'

Absence d'actionnariat, gestion paritaire et transparente, redistribution des bénéfices et structure de gestion légère sont autant d'éléments qui constituent la spécificité d'**integrale**, fonctionnant ainsi à la manière d'un fonds de pension 'multi-entreprises'.

Pensions complémentaires: le métier d'integrale

La gestion des pensions complémentaires constitue l'activité principale, le 'core business', d'**integrale**. La spécialisation dans ce type d'assurance présente l'avantage que les efforts de l'ensemble des collaborateurs se concentrent sur ce métier particulier. Dans le prolongement de ce dernier, **integrale** offre des produits tels que l'assurance vie individuelle et diverses formules de replacements des capitaux de pension versés aux affiliés.

La distribution de tous les bénéfices générés par un rendement élevé et par une limitation permanente des frais

Les fondateurs d'**integrale** ont donné pour mission à notre Caisse commune de veiller à ce que les réserves de pension fructifient de manière optimale.

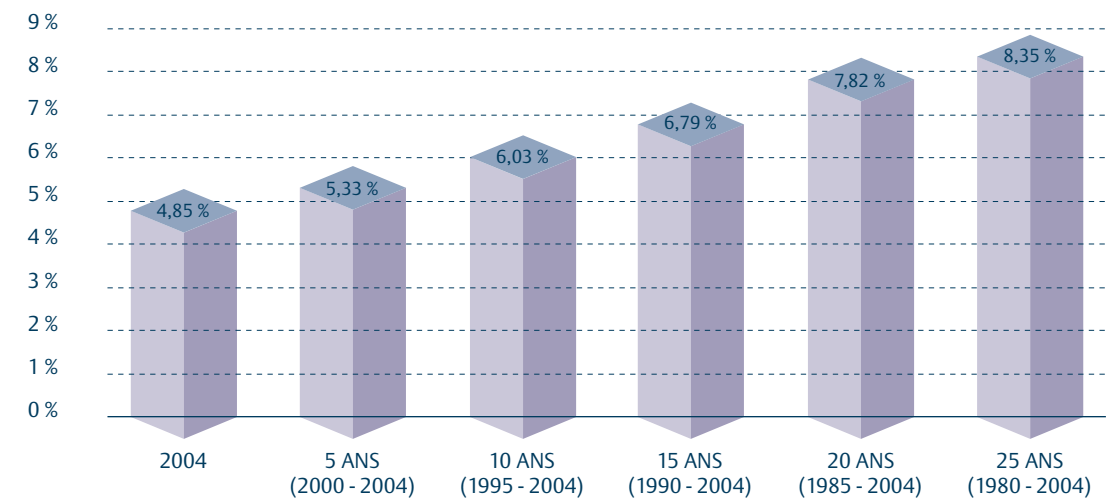
Minimiser les frais généraux, partager équitablement les bénéfices réalisés entre tous les affiliés d'**integrale** et pas de capital à rémunérer, tels sont les principes qui sont appliqués depuis sa création.

Tous les affiliés participent aux bénéfices

La répartition bénéficiaire est effectuée de manière équitable entre tous les affiliés d'**integrale**. Qu'il s'agisse d'un travailleur actif, ou de quelqu'un qui a changé d'employeur et qui laisse sa réserve de pension chez **integrale**, ou encore d'un pensionné qui perçoit une rente, chacun reçoit sa part lors de la distribution des résultats, et bénéficie de ce fait d'un rendement global égal sur les réserves de pension.

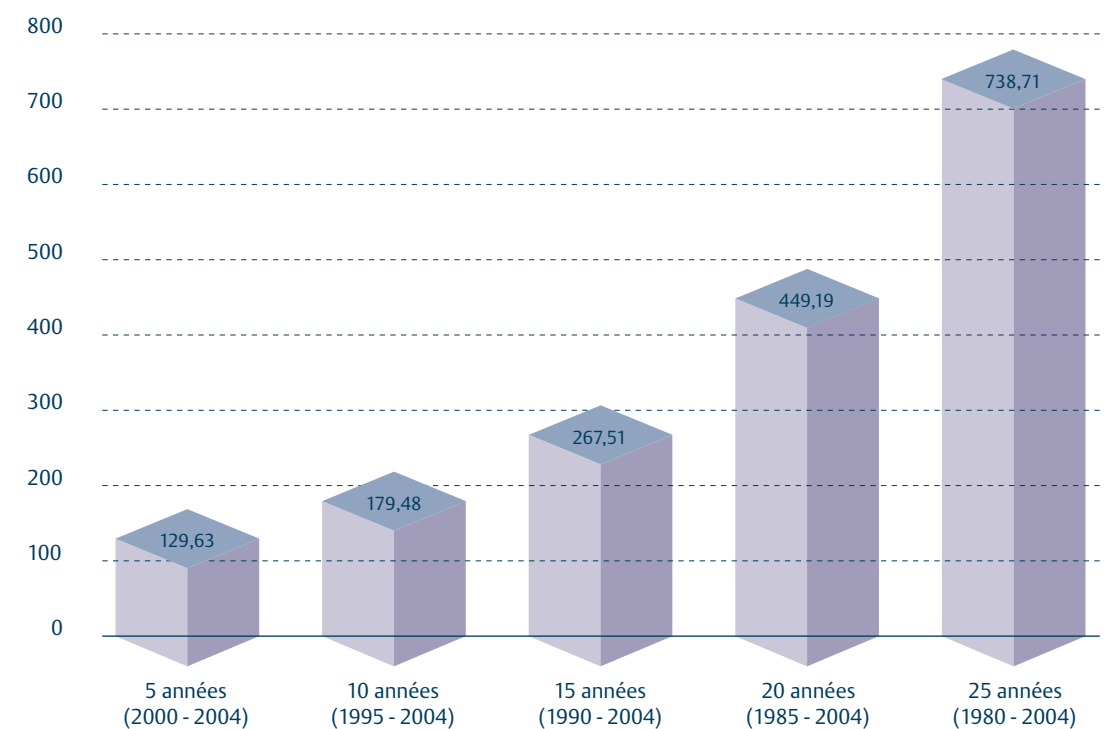


RENDEMENT MOYEN NET POUR LES AFFILIÉS



Un exemple: un versement unique de 100 € bénéficiant du rendement net d'**integrale** a atteint 738,71 € sur une période de 25 ans. Si 100 € sont versés chaque année, nous obtenons un capital de 7.466,68 € pour cette même période.

CAPITAL PENSION CONSTITUÉ PAR UNE PRIME UNIQUE DE 100 €





Gestion et contrôle d'intégrale par les membres et les affiliés

L'administration de la Caisse commune est confiée à un conseil composé en nombre égal de représentants des employeurs et de représentants des affiliés.

Les administrateurs représentant les employeurs sont désignés par ceux-ci ou leurs délégués réunis en Assemblée générale.

Les administrateurs représentant les affiliés sont nommés conformément aux prescriptions légales.

Les représentants des employeurs et les représentants des affiliés désignent chacun parmi eux un président. Ces présidents exercent alternativement leurs fonctions pendant une année.

Le Conseil d'administration définit la stratégie générale, approuve la politique technique et exerce la surveillance sur la gestion et l'état des affaires.

Le conseil a créé un Comité de surveillance, un Comité financier et un Comité de rémunération, tous trois composés paritairement.

Le Comité de surveillance poursuit l'exécution de la stratégie et en détaille les orientations. Il exerce, en outre, les fonctions de Bureau du conseil et du Comité d'audit.

Le Comité financier est chargé de proposer les allocations stratégiques des actifs, d'en contrôler le risque global et d'en faire rapport au Conseil d'administration.

Le Comité de rémunération arrête les rémunérations du Comité de direction. Il approuve l'enveloppe des rémunérations et la politique sociale.

Le Conseil d'administration nomme et révoque les membres du Comité de direction. Ce comité, présidé par le directeur général, est chargé de la gestion journalière de la caisse et de l'exécution des décisions du conseil.

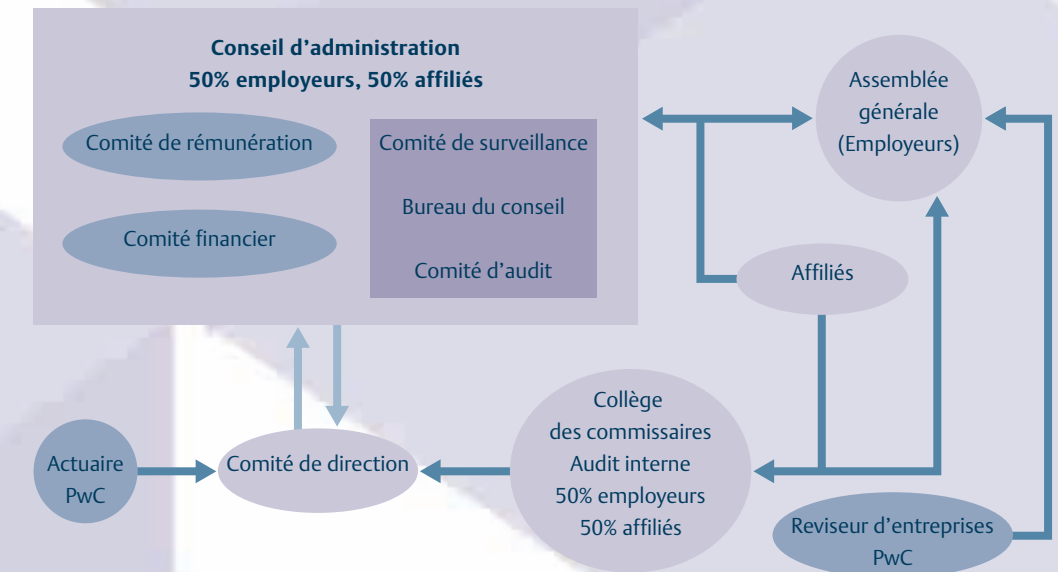
Intégrale est statutairement contrôlée par un Collège de commissaires composé lui-aussi en nombre égal de représentants des employeurs et de représentants des affiliés.

A l'instar des autres entreprises d'assurances, **intégrale** est soumise à la législation relative au secteur des assurances et la C.B.F.A., en tant qu'organe de tutelle, exerce son contrôle sur les activités de la caisse.

Cette même législation impose la désignation d'un Commissaire agréé qui, outre sa mission générale de commissaire, fait régulièrement rapport à la C.B.F.A. sur la situation financière et la gestion de l'entreprise.

Enfin, un actuaire agréé fait rapport sur les tarifs, la répartition bénéficiaire, la réassurance et le montant des provisions mathématiques.

LA GESTION PARITAIRE D'INTEGRALE



Sécurité

La recherche d'un rendement élevé ne peut pas constituer l'unique critère d'investissement. La sécurité des placements est également importante car **intégrale** doit être en mesure d'honorer ses engagements actuels et futurs. Il en est tenu compte dans le choix des investissements.



Solvabilité et éléments de contrôle d'integrale

Divers éléments contribuent à la solvabilité d'**integrale**.

En premier lieu, l'arrêté royal du 14 novembre 2003 régissant notre activité impose la constitution d'un fonds de réserve minimum, qui doit être égal à 5 % de la provision d'assurance vie arrêtée au 31 décembre de l'exercice.

Nous devons en outre constituer une provision complémentaire d'assurance sur la vie lorsque le taux d'intérêt garanti excède 80 % du taux d'intérêt moyen sur les 5 dernières années des taux d'obligations d'Etat à 10 ans (taux clignotant).

Un autre instrument de mesure, interne, compare les engagements avec la valeur de marché des placements. Il s'agit d'une estimation permettant de vérifier si la valeur de marché de nos actifs permet de faire face au montant des provisions mathématiques dans l'hypothèse où tout le portefeuille des placements devrait être réalisé.

Enfin, chaque trimestre, des états récapitulants les valeurs représentatives affectées à la couverture du passif technique sont soumis au contrôle du Reviseur d'entreprises. Les éléments relatifs à la marge de solvabilité sont également communiqués à l'autorité de contrôle, la C.B.F.A.

Transparent, social et éthique

Les représentants des entreprises membres et des affiliés prennent part eux-mêmes à l'orientation et au processus décisionnel de notre Caisse commune. Ils ont accès à toute information pertinente. Transparence et information adéquate constituent les conditions d'une politique responsable.

Beaucoup de questions sont aujourd'hui posées sur la notion de 'gestion durable'. On n'attend pas uniquement d'une entreprise la réalisation de bénéfices, mais également de développer une dimension sociale, axée sur les intérêts de tous ceux qui sont concernés directement ou indirectement par elle.

Parmi les obligations nouvelles de la loi sur les pensions complémentaires figure celle de fournir une information sur la manière dont les aspects sociaux, éthiques et environnementaux sont pris en compte par l'institution de pension. La philosophie de fonctionnement d'**integrale** en termes de paritarisme, de chargements de gestion et de traitement équitable de tous les affiliés en matière de répartition bénéficiaire font des aspects sociaux et éthiques une essence même de notre Caisse commune.

Par ailleurs, nous sommes attentifs à prendre en considération les aspects environnementaux, notamment dans l'activité immobilière où nous veillons à ce que nos contrats prévoient des clauses en matière d'environnement. Les investissements en obligations qui constituent notre portefeuille principal continuent à tenir compte de critères éthiques.



Votre pension complémentaire chez integrale

Integrale gère divers types d'assurances pension.

Les principales sont les assurances de groupe financées par les allocations des employeurs et/ou les cotisations personnelles des affiliés.

Les assurances de groupe se scindent principalement en 2 grandes catégories:

- les régimes à contributions définies dans lesquels les engagements de pension portent sur le versement de primes déterminées a priori;
- et les régimes à prestations définies dans lesquels les engagements de pension portent sur l'octroi d'une prestation déterminée, en capital ou en rente.

Integrale gère également plusieurs régimes sectoriels de pension qui ont été négociés et mis en place par les partenaires sociaux au niveau du comité paritaire d'un secteur d'entreprises.

En cas de changement d'employeur, les réserves de pension constituées dans le cadre de l'ancien plan de pension peuvent être transférées chez **integrale**.

D'autres produits d'assurances vie sont également proposés par **integrale**:

- assurances vie individuelles;
- continuation de l'assurance de groupe à titre individuel;
- remplacement des capitaux en produits viagers;
- engagements individuels de pension souscrits par les entreprises au profit de membres du personnel ou de dirigeants.

Integrale a conclu des accords avec des partenaires qui proposent d'autres couvertures d'assurances telles que l'invalidité, l'hospitalisation, etc. Ces couvertures supplémentaires peuvent donc de la sorte être intégrées administrativement.

Integrale Luxembourg s.a.

Integrale Luxembourg s.a. est filiale à 90 % de notre Caisse commune d'assurances. Le solde du capital est détenu par le groupe paritaire de protection sociale français, APRI.

Cette filiale permet d'offrir aux entreprises membres d'**integrale** et faisant partie de grands groupes internationaux des produits d'assurance non disponibles auprès de notre Caisse commune.

La création d'**integrale** Luxembourg s.a. se situe également dans le contexte des fonds de pension européens.

Voulez-vous en savoir plus sur integrale?

Visitez notre site internet www.integrale.be pour mieux connaître l'historique, la structure et le fonctionnement d'**integrale**.

Vous y trouverez également des informations intéressantes sur les pensions complémentaires et il vous sera possible de réaliser un calcul estimé de votre pension légale.

Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des affiliés.

Administrateurs représentant les employeurs

Pierre Meyers, Président

Alain De Longueville - Etienne De Loose - Paul Lahaye - Eduard Lambrechts - Jean-Louis Pierquin

Denis Renaud - Fredericus Van Bladel - Robert Verleysen

Administrateurs indépendants: Philippe Delaunois - Arnoud de Pret

Administrateurs représentant les affiliés

Emile Dereymaeker, Président

Nicolas Castiglione - Victor Fabry - Jules Gillaux - François Janssens - Pierre Kempeneers

Thai-Binh Nguyen - Georges Sels - Erik Van den Heede - François Vanderschelde

Le Comité de surveillance et le Comité d'audit

Diego Aquilina - Alain De Longueville - Emile Dereymaeker - Victor Fabry - Pierre Meyers



De gauche
à droite:

Philippe Delfosse
Alain De Longueville
Luc Gaspard
Victor Fabry
Pierre Meyers
Paul Roels
Patrice Beaupain
Diego Aquilina
Emile Dereymaeker

Le Comité financier

Arnoud de Pret - Eduard Lambrechts - Thai-Binh Nguyen - Gérard Picard - François Vanderschelde
les membres du Comité de surveillance - les membres du Comité de direction

Le Comité de rémunération

Diego Aquilina - Emile Dereymaeker - Pierre Meyers

Le Comité de direction

Diego Aquilina (Président) - Patrice Beaupain - Philippe Delfosse - Luc Gaspard - Paul Roels

Le Collège des commissaires

Le Collège des commissaires se compose également pour moitié de représentants des employeurs et pour moitié de représentants des affiliés.

Commissaires représentant les employeurs

André Paul (Président) - Patrick Danneau - Jacques Legrand - Georges Lequet

Commissaires représentant les affiliés

Luc Allaerts - Raymond Leclercq - Frédéric Lemaître - Julien Potty

Le Commissaire agréé

Le Commissaire agréé par la C.B.F.A. est PricewaterhouseCoopers Reviseur d'entreprises SCCRL, représentée par Jacques Tison, Reviseur d'entreprises

La gestion journalière

La gestion journalière d'intégrale est confiée aux collaborateurs d'intégrale sous la supervision des cadres et du Comité de direction.

Le Comité de direction

Diego Aquilina, directeur général, président
Patrice Beaupain, directeur financier
Philippe Delfosse, directeur général adjoint
Luc Gaspard, directeur juridique et fiscal
Paul Roels, secrétaire général

Contacts

Anvers
Michel Vandevenne
Els Lievens
Bruxelles
Paul Herbillon
Liège
Serge Bonmariage

Immobilier
Xavier Thomas

Gestion des assurances

Michel Villers

Assurances groupe
Anne Briol

**Plans sectoriels et
Transferts de réserves**
Carine Veneziano

**Contrats individuels
et indépendants**
Véronique Berger

**Liquidation, rentes
et prépensions**
Marc Richard

Actuariat

Pascal Boelen
Muriel Stainier

ALM

Corinne Neuforge

Comptabilité

Marie-Ange Hermesse
Jean-Pierre Hubert

Informatique

Salvatore Campanella
Paul Rambeaux

Prêts hypothécaires

Maurice Soors

Services financiers

Cédric Sacré

Service juridique

Ine Ramaekers

Secrétariat de la direction

Françoise Martin



RAPPORT DU COMITÉ DE DIRECTION

L'année 2004 a été marquée par l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les pensions complémentaires. Au plan financier, le taux des obligations à long terme a atteint des niveaux particulièrement bas alors que les marchés des actions ont poursuivi leur progression.

La nouvelle loi sur les pensions complémentaires

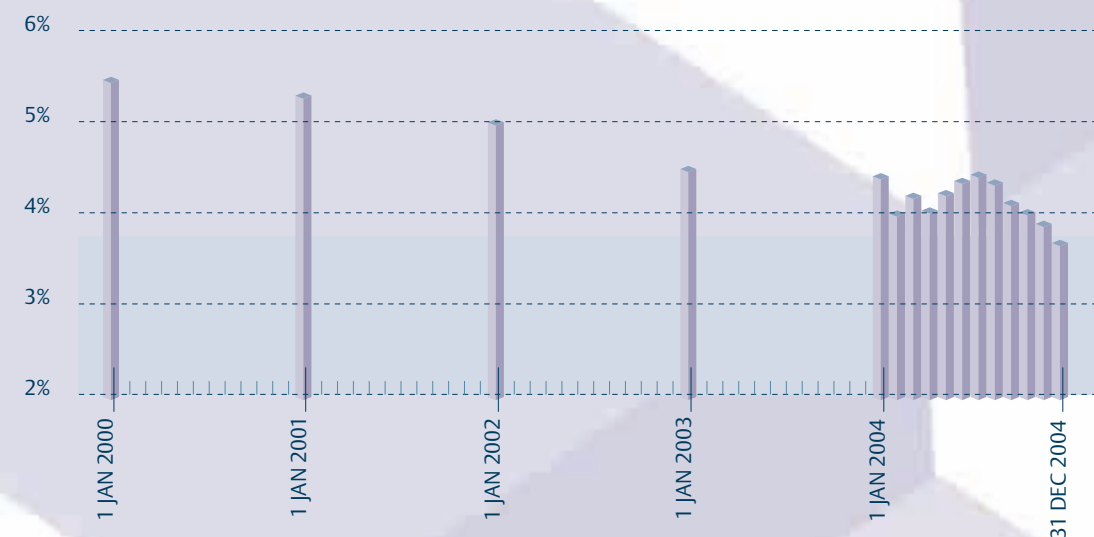
La majeure partie des dispositions de la nouvelle loi sur les pensions complémentaires est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2004. Divers arrêtés royaux relatifs au secteur de l'assurance vie ont en outre été publiés à la fin 2003. L'environnement législatif dans lequel **integrale** évolue a donc subi de profondes modifications engendrant un travail considérable au sein de nos diverses équipes. De nouveaux modèles de règlements ont été élaborés et bon nombre de modules de gestion doivent être adaptés aux nouvelles dispositions légales.

Chaque règlement d'assurance de groupe doit faire l'objet d'une analyse spécifique conduisant à une adaptation du régime à la nouvelle législation. Ces travaux déboucheront soit sur des modifications formelles, soit sur des adaptations de fond impliquant une redéfinition des engagements de pension.

Rendement des placements à long terme: un niveau historiquement bas

RENDEMENT DES BONS D'ÉTAT EN 10 ANS

L'année 2004 ne fut pas facile pour les assureurs vie. Les taux d'intérêt à long terme ont chuté à un niveau historiquement bas.



Une part importante des placements d'**integrale** est constituée d'obligations du secteur privé. Un taux d'intérêt en constante diminution signifie que les nouveaux investissements à réaliser seront moins productifs que précédemment. Il ne s'agit pas uniquement de l'encaissement des nouvelles primes, mais également du réinvestissement d'anciennes obligations arrivées à échéance.



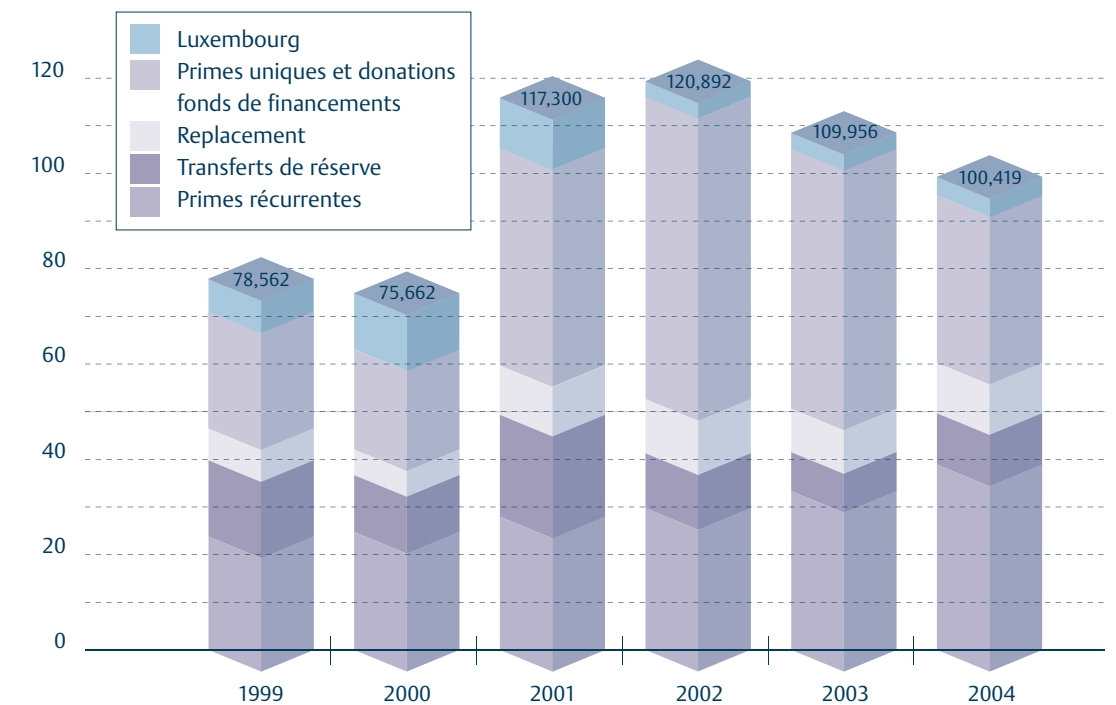
La majeure partie des engagements d'**integrale** vis-à-vis de ses affiliés comporte toujours la garantie d'un taux d'intérêt de 4,75 %, l'autre partie reposant sur un taux de 3,75 %. Pour être à même d'honorer cette obligation, il est indispensable d'investir à un rendement suffisamment élevé. **Integrale** relève ce défi.

Afin de poursuivre une politique de placements répartie efficacement, nous procédons régulièrement à des projections à long terme des flux futurs: encaissements de primes, paiements de prestations et produits des investissements. Dans le courant de 2004, nous avons fait évoluer notre modèle de gestion Actif-Passif pour obtenir des prévisions plus fines et simuler les risques potentiels en cas de fluctuation des marchés financiers. **Integrale** reste un investisseur net et est à même de respecter ses divers engagements.

Evolution de l'encaissement

Le montant total des primes émises en 2004 est de 100.418.913,94 €, en baisse par rapport à l'exercice précédent. Ceci s'explique par une diminution des primes uniques provenant, entre autres, d'externalisation de régimes de pré-pension.

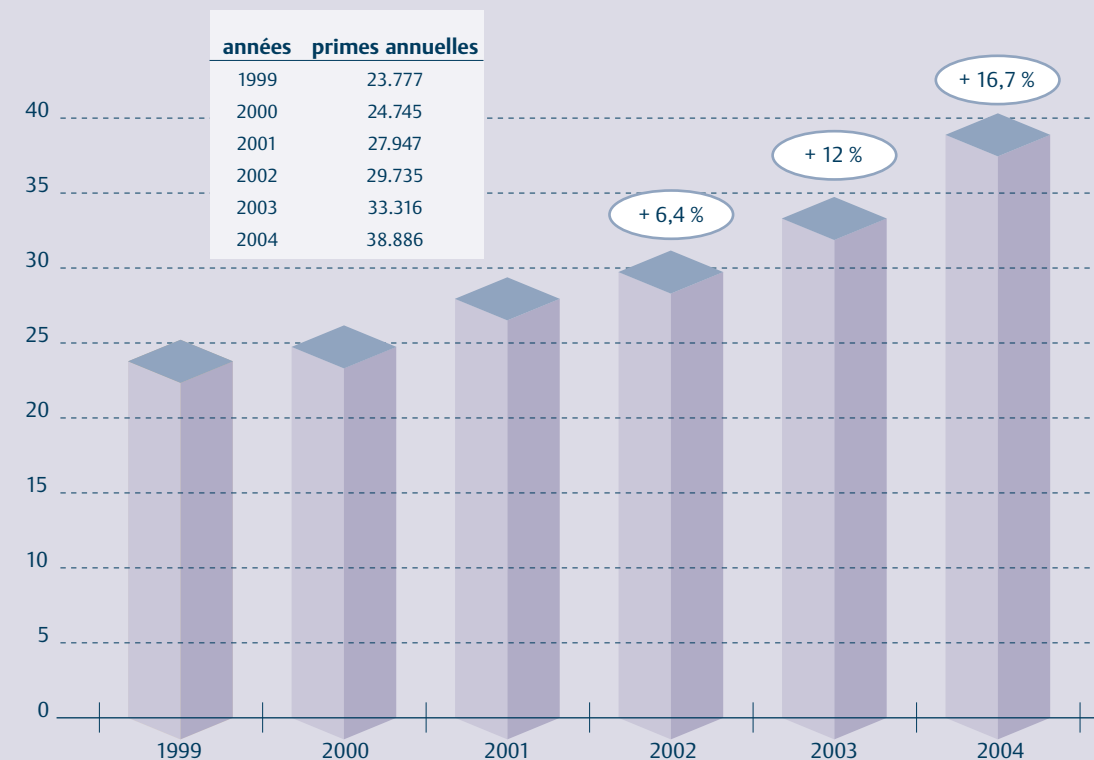
EVOLUTION DE L'ENCAISSEMENT TOTAL (BELGIQUE ET LUXEMBOURG)



Par contre, l'encaissement récurrent généré par notre activité principale, la gestion des assurances de groupe, est en hausse de près de 17 %. La hausse moyenne des salaires explique de toute évidence une partie de cette croissance, mais aussi et surtout l'arrivée de nouvelles entreprises qui confient à **integrale** la gestion de leurs plans de pension complémentaire.



EVOLUTION DES PRIMES ANNUELLES RECURRENTES (BELGIQUE)



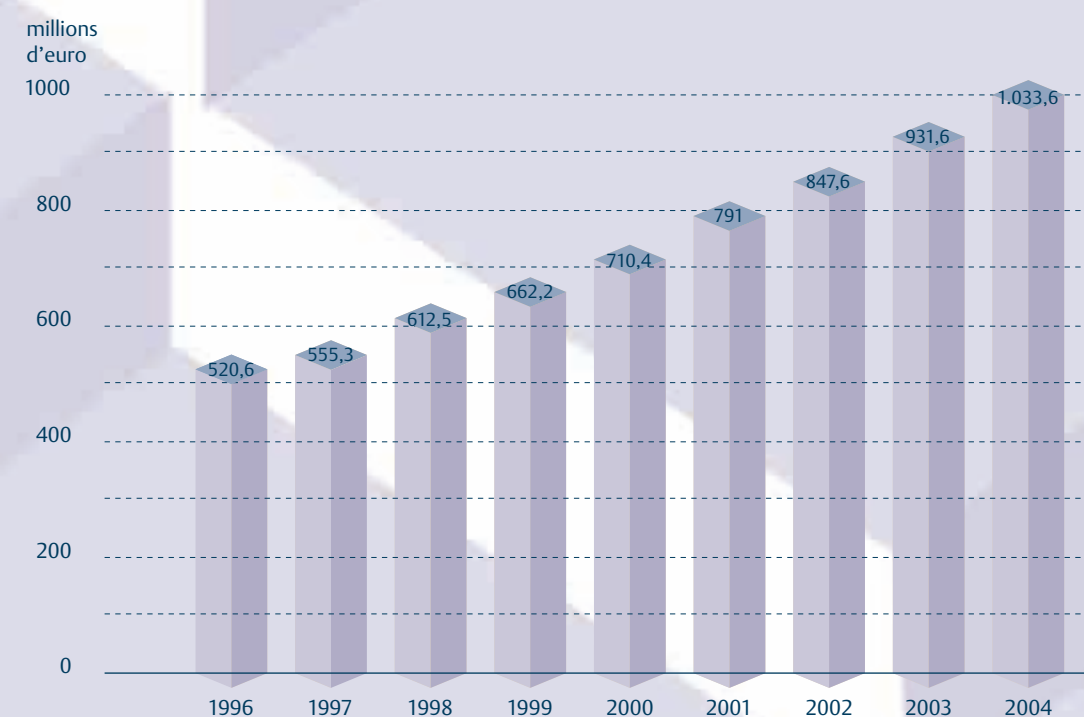
Les transferts de réserves ont également repris leur ligne ascendante après deux années consécutives de diminution.

Nous constatons avec plaisir que nombre d'affiliés ayant touché leurs capitaux pension ont continué à faire confiance à **integrale** en optant pour un remplacement de ces sommes auprès de notre Caisse commune.

Evolution des réserves

Le montant des primes encaissées est supérieur à celui des versements effectués aux affiliés. **Integrale** reste donc un investisseur net et les réserves mathématiques augmentent. Cette situation devrait se poursuivre au cours des prochaines années.

EVOLUTION DES RÉSERVES (BELGIQUE ET LUXEMBOURG)



Partenariats

Integrale a conclu des accords de collaboration avec la Caisse de Prévoyance des Pharmaciens et avec Amonis (ex Caisse de Prévoyance des médecins, dentistes et pharmaciens). Ces partenariats se sont poursuivis et renforcés en 2004.



RAPPORT DE GESTION

Les bons résultats, réalisés dans un contexte financier pourtant délicat compte tenu de l'évolution des taux d'intérêt, permettent d'accorder un rendement net global de 4,85 %.

Portefeuille d'investissements

Dans les limites fixées par le Conseil d'administration, **integrale** a poursuivi une politique de placements très stricte en investissant notamment dans des obligations émises par des entreprises de qualité. Seules les obligations bénéficiant d'une notation élevée de la part des agences spécialisées ont été retenues: 90 % des investissements en obligations ont été réalisés auprès d'émetteurs bénéficiant d'une notation égale ou supérieure à A3 et 10 % dans des instruments ayant une notation BBB+ ou sans notation.

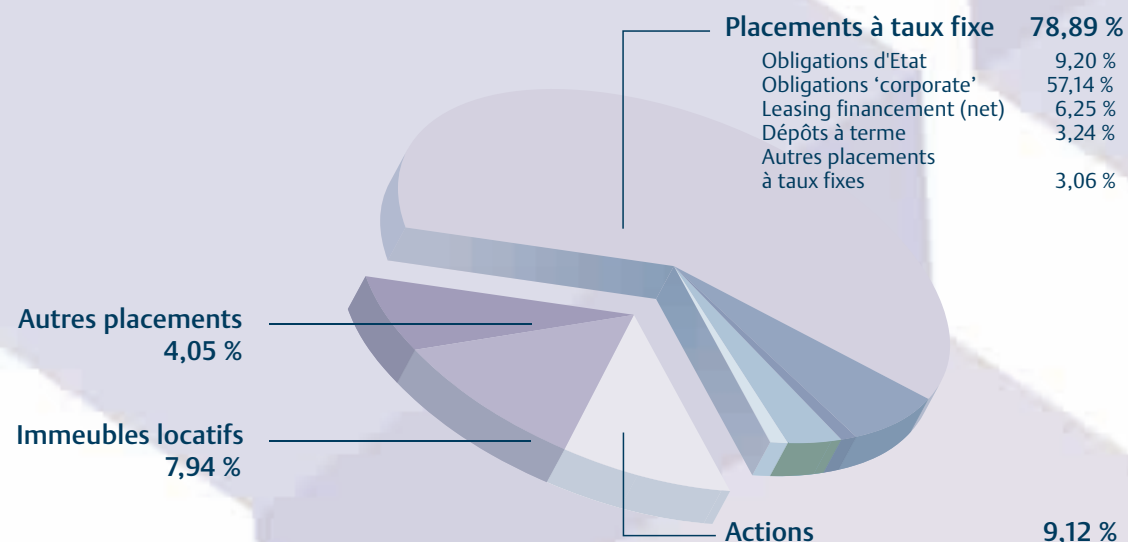
Parallèlement, il a fallu veiller à maintenir la durée du portefeuille d'obligations à un niveau élevé afin qu'elle soit en adéquation avec celle de nos engagements.

Les produits financiers dégagés par nos placements à taux fixe permettent de respecter la croissance liée aux taux techniques garantis de nos provisions mathématiques.

Les marchés boursiers ont évolué positivement, mais la chute des cours de 2001 et 2002 n'est cependant pas encore totalement compensée.

L'analyse du portefeuille d'actions permet de n'acter aucune nouvelle réduction de valeur. Le Conseil d'administration confirme par ailleurs que la méthode d'évaluation des titres arrêtée en 2003 s'étend sur une période de 10 ans à partir de l'exercice 2002. Il précise que, par mesure de prudence, aucune reprise de réductions de valeur ne sera effectuée tant que la valeur de marché des titres sera inférieure à leur valeur d'acquisition.

VALEURS REPRESENTATIVES DE NOS ENGAGEMENTS EN VALEUR DE MARCHÉ



Taux technique

Dans un souci de prudence et sur proposition du Comité de direction, le Conseil d'administration a pris la décision d'abaisser le taux technique garanti de 3,75 % à 3,25 % à partir du 1^{er} juillet 2005.

Filiales et participations

Integrale Luxembourg s.a.

L'année 2004 a été marquée par la consolidation de nos relations avec un groupe de dimension mondiale qui nous a confié la gestion de divers plans de pensions, dont celui des expatriés du groupe. L'encaissement de 2004 s'élève à € 5.049.753,67 et le résultat de l'exercice à € 327.469,31. Ce bénéfice permet à notre filiale luxembourgeoise d'octroyer un rendement global similaire à celui de la Belgique.

Finapri Europe s.a.

Fondée en partenariat avec le Groupe Apri, Finapri Europe, société anonyme de droit français, avait pour objectif de fournir des services en matière de gestion des portefeuilles d'**integrale** et du Groupe Apri. Les exigences toujours plus strictes de la part de l'autorité de contrôle française auraient entraîné des charges de gestion telles que les niveaux d'économies d'échelles poursuivis n'auraient pas pu être atteints. Il a donc été procédé à la mise en liquidation de la société au cours de l'année 2004.

Integrale Immo Management s.a.

Cette filiale à 100 % a pour objet l'acquisition de biens immobiliers en vue de la location et d'opérations de leasing immobilier, ainsi que la gestion du patrimoine immobilier d'**integrale**. L'exercice est clôturé avec un résultat légèrement positif, conformément aux prévisions.

Immgest s.a.

Compte tenu de la concentration de l'activité de cette société sur la gestion exclusive du projet de complexe cinématographique Médiacité à Liège, nous avons réduit notre participation dans cette société à 15,34 %, le solde du capital étant détenu par le Groupe Wilhelm & Co.

Ariane Building s.a.

Cette filiale immobilière a été constituée en décembre 2003 en partenariat avec Ethias, à concurrence de 25 % pour cette dernière et 75 % pour **integrale**. Ariane Building a acquis, sous la forme d'un leasing immobilier, le bâtiment Ariane situé à Woluwé Saint-Lambert et en assure la gestion. Le résultat de l'exercice se clôture par un bénéfice, légèrement supérieur à celui estimé dans le plan financier.

Sicav I.I.

Afin d'optimiser le rendement de ses actifs, **integrale** a placé une part importante des montants à investir en actions dans la Sicav I.I. Durant l'exercice 2004, la performance a été de 10,57 %.



A.E.I.P.

Dans le cadre de ses activités au sein de l'Association Européenne des Institutions Paritaires (A.E.I.P.), **integrale** collabore à la promotion de la notion de paritarisme au sein de l'Union européenne.

Divers collaborateurs d'**integrale** ont travaillé dans les commissions techniques de l' A.E.I.P. ayant pour objet les pensions complémentaires à l'intérieur de l'Union européenne.

A.B.I.P.

Integrale réunit à la fois les particularités d'une entreprise d'assurance et d'un fonds de pension multi-entreprises, mais tout en étant régie par un mode de fonctionnement basé sur le paritarisme. Cette position spécifique au sein du marché des pensions complémentaires a permis à **integrale** d'adhérer, en avril 2004, à l'Association Belge des Institutions de Pensions (A.B.I.P.).

Réserve indisponible

Au 31 décembre 2003, une réserve indisponible d'un montant équivalent à € 23.796.256,15 a été constituée dans le cadre de l'affectation du résultat de l'exercice clôturé à cette date. Cette réserve a été actée grâce à l'enregistrement d'une plus-value comptable significative, réalisée à la suite d'une opération de leasing immobilier avec une société liée (Ariane Building s.a.). S'agissant, pour l'essentiel (à raison de 75 %), d'une plus-value 'interne' au Groupe, une affectation différente de celle qui lui a, in fine, été réservée ne pouvait être envisagée sur le plan prudentiel.

Il nous paraît opportun de préciser à nouveau que la réserve indisponible a été enregistrée dans un souci de prudence comptable. Aujourd'hui, la décision que nous avons prise se justifie d'autant plus que le nouvel arrêté royal du 14 novembre 2003, en vigueur depuis le 1er janvier 2004, autorise la constitution d'un fonds de réserve beaucoup plus important que celui qui était prévu par l'arrêté royal du 14 mai 1969.

Le Conseil d'administration tient à confirmer la proposition qui a été faite lors de l'affectation du résultat de l'exercice 2003 et qui a par ailleurs été ratifiée par l'Assemblée générale du 24 juin 2004. Il suggère néanmoins de procéder au reclassement du montant de la réserve indisponible vers le fonds de réserve auquel se réfère l'arrêté royal du 14 novembre 2003. Pour ce faire, un prélèvement sur les autres réserves indisponibles (code 737.3 du compte non technique) s'est avéré nécessaire pour contrebalancer l'augmentation du fonds de réserve (code 621.2 du compte technique 'vie').

Résultat de l'exercice et répartition bénéficiaire

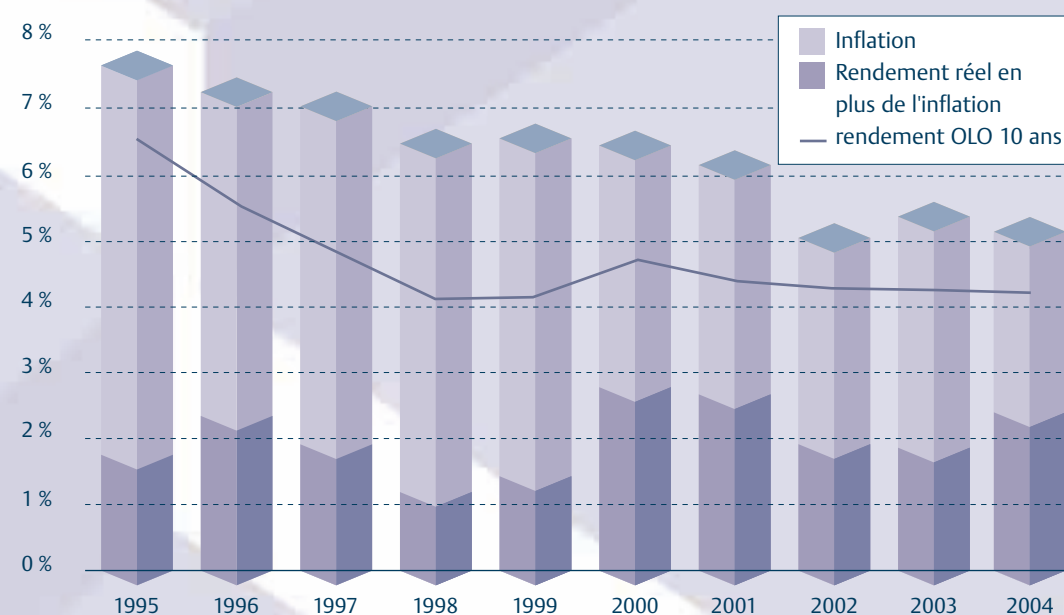
L'exercice (après reclassement du montant de la réserve indisponible vers le fonds de réserve) se solde par un résultat positif de € 7.419.569,26 avant répartition bénéficiaire.

Ce résultat permet au Conseil d'administration de proposer un taux de rendement net global de 4,85 %, après alimentation du fonds de réserve à concurrence de € 3.741.860,73.

A titre de comparaison, par rapport aux assureurs présentant un taux brut incorporant la taxe sur les dotations aux participations bénéficiaires, notre rendement global équivaut à un rendement brut de 4,95 %.

Ainsi que pratiqué traditionnellement, les capitaux assurés en cas de décès sont, à titre de participation bénéficiaire, majorés forfaitairement de 35 %.

COMPARAISON ENTRE LE RENDEMENT NET D'INTEGRALE, L'INFLATION ET LE RENDEMENT MOYEN BRUT D'OBLIGATIONS D'ÉTAT EN EURO D'UNE DURÉE DE 10 ANS



Divers

Conformément aux dispositions de l'article 40 bis de la loi sur le contrôle des entreprises d'assurances, la mission d'actuaire désignée a été confiée à Madame Sigrid Boucq dont les honoraires annuels ont été fixé à € 4.356 TVAC.

Des missions complémentaires ont été confiées à PricewaterhouseCoopers pour un montant de € 9.922 TVAC.

Il n'y a pas eu d'événement important survenu après la clôture de l'exercice qui pourrait avoir une influence significative sur les comptes au 31 décembre 2004.

Aucune activité en matière de recherche et développement n'a été exercée au cours de l'exercice 2004.

Conformément à l'article 96, 8° du Code des Sociétés, **integrale** a pris les mesures adéquates pour couvrir les risques de liquidités et de trésorerie.

Le Conseil d'administration soumet les comptes à l'Assemblée générale. Le total du bilan s'élève à € 2.355.068,85 millions. Le montant de la participation bénéficiaire attribuée aux affiliés s'élève à € 3.677.708,53.

Nous remercions les entreprises membres et les travailleurs affiliés de la confiance qu'ils nous témoignent et de leur fidélité à notre Caisse commune ainsi qu'aux valeurs de la gestion paritaire.

Un mot spécial de reconnaissance est destiné à tous les collaborateurs d'**integrale** pour leur professionnalisme et leur dynamisme dans l'accomplissement de leur métier, eu égard notamment à la charge considérable de travail engendrée par les modifications de la législation relative aux pensions complémentaires.

Le Conseil d'administration

ACTIF (X 1.000 €)

	2004	2003
C. PLACEMENTS	1.005.826	955.459
I. Terrains et constructions	21.965	22.764
1. Immeubles utilisés par l'entreprise dans le cadre de son activité propre	1.321	1.382
2. Autres	20.644	21.382
II. Placements dans des entreprises liées et participations	106.351	105.943
- Entreprises liées	105.826	105.590
1. Participations	105.826	105.590
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	525	353
3. Participations	525	353
III. Autres placements financiers	877.510	826.752
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	23.410	27.385
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	631.288	586.614
4. Prêts et crédits hypothécaires	19.121	18.868
5. Autres prêts	13.078	12.731
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	12.400	9.100
7. Autres	178.213	172.054
D. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS LIÉES À UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITÉS 'VIE' ET DONT LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTÉ PAR L'ENTREPRISE	4.976	4.467
E. CRÉANCES	51.000	20.933
I. Créances nées d'opérations d'assurance directe	16.328	8.588
1. Preneurs d'assurances	15.347	7.463
3. Autres	981	1.125
II. Créances nées d'opérations de réassurance	72	89
2. Autres	72	89
III. Autres créances	34.600	12.256
F. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF	2.958	3.841
I. Actifs corporels	458	266
II. Valeurs disponibles	2.500	3.575
G. COMPTES DE RÉGULARISATION	18.443	17.998
I. Intérêts acquis non échus	17.979	17.534
III. Autres comptes de régularisation	464	464
TOTAL	1.083.203	1.002.698

PASSIF (X 1.000 €)

	2004	2003
A. CAPITAUX PROPRES		23.796
IV. Réserves		23.796
2. Réserves indisponibles		23.796
b) autres		23.796
B.bis. FONDS POUR DOTATIONS FUTURES		12
C. PROVISIONS TECHNIQUES	988.079	891.658
II. Provisions d'assurance 'vie'	871.367	833.726
1. Provisions mathématiques	718.832	663.872
3. Autres provisions	93.467	93.248
4. Fonds de financement	59.068	76.606
III. Provisions pour sinistres	43.083	12.843
IV. Provisions pour participations aux bénéficiaires et ristournes	2.355	3.198
VI. Autres provisions techniques	71.274	41.891
1. Fonds de réserve de la gestion 'pension extra-légale'	71.274	41.891
D. PROVISIONS TECHNIQUES RELATIVES AUX OPÉRATIONS LIÉES À UN FONDS D'INVESTISSEMENT DU GROUPE D'ACTIVITÉS 'VIE' LORSQUE LE RISQUE DE PLACEMENT N'EST PAS SUPPORTÉ PAR L'ENTREPRISE	4.976	4.467
E. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES	7.127	7.396
I. Provisions pour pensions et obligations similaires	50	56
III. Autres provisions	7.077	7.340
G. DETTES	81.573	73.651
I. Dettes nées d'opérations d'assurance directe	1.359	2.274
IV. Dettes envers des établissements de crédit	73.622	64.978
V. Autres dettes	6.592	6.399
1. Dettes fiscales, salariales et sociales	2.752	3.468
a) impôts	2.015	2.636
b) rémunérations et charges sociales	737	832
2. Autres	3.840	2.931
H. COMPTES DE RÉGULARISATION	1.448	1.718
TOTAL	1.083.203	1.002.698

COMPTE TECHNIQUE VIE (X 1.000 €)

	2004	2003
1. PRIMES NETTES DE RÉASSURANCE	83.638	96.724
A. Primes brutes	84.589	97.395
B. Primes cédées aux réassureurs (-)	-951	-671
2. PRODUITS DES PLACEMENTS	66.752	91.102
B. Produits des autres placements	55.289	50.598
1. Produits provenant des terrains et constructions	3.531	7.970
2. Produits provenant d'autres placements	51.758	42.628
C. Reprises des corrections de valeur sur placements	1.166	4.125
D. Plus-values sur réalisations	10.297	36.379
3. CORRECTIONS DE VALEUR SUR PLACEMENTS DU POSTE D. DE L'ACTIF (produits)	372	24
4. AUTRES PRODUITS TECHNIQUES NETS DE RÉASSURANCE	741	1.344
5. CHARGE DES SINISTRES, NETTE DE RÉASSURANCE (-)	-105.588	-78.418
A. Montants payés nets	75.348	75.640
1. Montants bruts	75.558	75.761
2. Part des réassureurs (-)	-210	-121
B. Variation de la provision pour sinistres, nette de réassurance (augmentation +, réduction -)	30.240	2.778
1. Variation de la provision pour sinistres, brute de réassurance (augmentation +, réduction -)	30.240	2.778
1° variation de la provision pour sinistres (augmentation +, réduction -)	30.240	2.778
- fin d'exercice (+)	43.083	12.843
- début d'exercice (-)	-12.843	-10.065
6. VARIATION DES AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES, NETTE DE RÉASSURANCE (augmentation -, réduction +)	-57.812	-67.158
A. Variation de la provision d'assurance 'vie', nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-27.920	-62.957
1. Variation de la provision d'assurance 'vie', brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-27.920	-62.957
1° variation de la provision d'assurance 'vie' (augmentation -, réduction +)	-37.641	-70.269
2° provision d'assurance 'vie' transférée cédée (-)	-1.059	-884
3° provision d'assurance 'vie' transférée reçue (+)	10.780	8.196

	2004	2003
B. Variation des autres provisions techniques, nette de réassurance (augmentation -, réduction +)	-29.892	-4.201
1. Variation des autres provisions techniques, brute de réassurance (augmentation -, réduction +)	-29.892	-4.201
1° variation des autres provisions techniques (augmentation -, réduction +)	-29.892	-4.198
2° autres provisions transférées cédées (-)		-3
7. PARTICIPATIONS AUX BÉNÉFICES ET RISTOURNES NETTES DE RÉASSURANCE (-)	843	-2.440
8. FRAIS D'EXPLOITATION NETS (-)	-2.951	-2.554
A. Frais d'acquisition	1.235	1.145
C. Frais d'administration	2.353	1.807
D. Commissions reçues des réassureurs et participations aux bénéfices (-)	-637	-398
9. CHARGES DES PLACEMENTS (-)	-9.721	-15.056
A. Charges de gestion des placements	7.210	10.140
B. Corrections de valeur sur placements	961	881
C. Moins-values sur réalisations	1.550	4.035
10. CORRECTIONS DE VALEUR SUR PLACEMENTS DU POSTE D. DE L'ACTIF (charges) (-)	136	536
11. AUTRES CHARGES TECHNIQUES, NETTES DE RÉASSURANCE (-)	-218	-296
12. bis. VARIATION DU FONDS POUR DOTATIONS FUTURES (augmentation -, réduction +)	12	-12
fin d'exercice (-)		-12
début d'exercice (+)	12	
13. RÉSULTAT DU COMPTE TECHNIQUE 'VIE' APRÈS AFFECTATION DE LA RÉPARTITION BÉNÉFICIAIRE	-23.796	23.796
AFFECTATIONS ET PRÉLÈVEMENTS		
B. Prélèvement sur les capitaux propres		
2. sur les réserves	23.796	
C. Affectations aux capitaux propres (-)		
3. aux autres réserves		-23.796
SOLDE	0	0

ANNEXES (X 1.000 €)

N°1. ÉTAT DES ACTIFS INCORPORELS, DES IMMEUBLES DE PLACEMENT ET DES TITRES DE PLACEMENT

	POSTES DE L'ACTIF CONCERNÉS		
	B. Actifs incorporels	C.I. Terrains et constructions	C.II.1. Participations dans des entreprises liées
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	88	31.914	110.177
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions		21	1.128
• Cessions et retraits (-)		-3.094	-720
• Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)			-172
• Autres mutations (+) (-)		1.965	
Au terme de l'exercice	88	30.806	110.413
c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent	88	9.150	4.587
Mutations de l'exercice			
• Actées		755	
• Annulées (-)		-1.064	
Au terme de l'exercice	88	8.841	4.587
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a)-(c)	0	21.965	105.826

	POSTES DE L'ACTIF CONCERNÉS		
	C.II.3. Participations dans des entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe
a) VALEURS D'ACQUISITION			
Au terme de l'exercice précédent	353	29.145	586.614
Mutations de l'exercice			
• Acquisitions		52.356	727.018
• Cessions et retraits (-)		-57.031	-682.823
• Transferts d'une rubrique à une autre (+) (-)	172		
• Autres mutations (+) (-)		-8	479
Au terme de l'exercice	525	24.462	631.288
c) AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR			
Au terme de l'exercice précédent		1.760	
Mutations de l'exercice			
• Actées		51	
• Annulées (-)		-759	
Au terme de l'exercice		1.052	
VALEUR COMPTABLE NETTE AU TERME DE L'EXERCICE			
(a)-(c)	525	23.410	631.288

N°2. ÉTAT DES PARTICIPATIONS ET DROITS SOCIAUX DÉTENUS DANS D'AUTRES ENTREPRISES

Sont mentionnées, ci-après, les entreprises dans lesquelles l'entreprise détient une participation au sens de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 (comprise dans les postes C.II.1., C.II.3., D.II.1. et D.II.3. de l'actif) ainsi que les autres entreprises dans lesquelles l'entreprise détient des droits sociaux (compris dans les postes C.III.1. et D.III.1. de l'actif) représentant 10 % au moins du capital souscrit.

Dénomination, adresse complète du siège et pour les entreprises de droit belge mention du numéro de T.V.A. ou du numéro national	Droits sociaux détenus			Données extraites des derniers comptes annuels disponibles			
	directement		par les filiales	Comptes annuels arrêtés au	Unité monétaire *	Capitaux propres	Résultat net
	Nombre	%					
APRI Insurance s.a. Tour Montparnasse Avenue du Maine 33 F - 75014 Paris France	22.500	15 %		31.12.04	EUR	2.327	-186
ARIANE BUILDING s.a. place Saint Jacques 11/104 B - 4000 Liège	12.150	75 %		31.12.04	EUR	16.226	26
IMMGEST s.a. Centre commercial du Longdoz rue Grétry local 66 J B - 4020 Liège B.E. 462.217.371	3.100	15,34 %		31-12-04	EUR	-325	-706
INTEGRALE LUXEMBOURG s.a. bld. Prince Felix 63 L - 1513 Luxembourg Kirchberg	9.000	90 %		31-12-04	EUR	7.987	327
INTEGRALE IMMO MANAGEMENT s.a. place Saint Jacques 11/103 B - 4000 Liège B.E. 474.379.686	999	99,90 %		31-12-04	EUR	504	1
SICAV I.I. s.a. rue Guimard 18 B - 1040 Bruxelles	39.042	88,64 %		31-12-04	EUR	78.520	7.610

* suivant la codification officielle.

N°3. VALEUR ACTUELLE DES PLACEMENTS

C. PLACEMENTS	1.058.273
I. Terrains et constructions	27.762
II. Placements dans les entreprises liées et participations	89.794
- Entreprises liées	89.269
1. Participations	89.269
- Autres entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	525
3. Participations	525
III. Autres placements financiers	940.717
1. Actions, parts et autres titres à revenu variable	22.747
2. Obligations et autres titres à revenu fixe	695.158
4. Prêts et crédits hypothécaires	19.121
5. Autres prêts	13.078
6. Dépôts auprès des établissements de crédit	12.400
7. Autres	178.213

N°4. ÉTAT RELATIF AUX AUTRES COMPTES DE RÉGULARISATION DE L'ACTIF

VENTILATION DU POSTE G.III. DE L'ACTIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Autres produits acquis	1
Charges à reporter	463
	464

N°6. ÉTAT DES PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES - AUTRES PROVISIONS

VENTILATION DU POSTE E.III. DU PASSIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Grosses réparations sur immeubles locatifs	821
Litige immobilier	321
Frais de gestion	5.035
Garantie de loyer	900
	7.077

N°7. ÉTAT DES PROVISIONS TECHNIQUES ET DETTES

a)	VENTILATION DES DETTES (OU PARTIES DES DETTES) DONT LA DURÉE RÉSIDUELLE EST SUPÉRIEURE À 5 ANS	
	Postes du passif concernés	
	G. Dettes	
	IV. Dettes envers des établissements de crédit	46.776
	TOTAL	46.776
b)	DETTES (OU PARTIE DES DETTES) ET PROVISIONS TECHNIQUES (OU PARTIE DES PROVISIONS TECHNIQUES) GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES SUR LES ACTIFS DE L'ENTREPRISE	
	Postes du passif concernés	
	G. Dettes	
	IV. Dettes envers des établissements de crédit	11.802
	TOTAL	11.802
c)	DETTES FISCALES, SALARIALES ET SOCIALES	
	Postes du passif concernés	
	1. Impôts (poste G.V.1.a du passif)	
	b) Dettes fiscales non échues	2.015
	2. Rémunérations et charges sociales (poste G.V.1.b du passif)	
	b) Autres dettes salariales et sociales	737

N°8. ÉTAT RELATIF AUX COMPTES DE RÉGULARISATION DU PASSIF

VENTILATION DU POSTE H DU PASSIF SI CELUI-CI REPRÉSENTE UN MONTANT IMPORTANT

Intérêts sur cession portefeuille leasing	489
Revenus locatifs	161
Revenus de leasing	474
Autres	324
TOTAL	1.448

N°10. INFORMATIONS CONCERNANT LES COMPTES TECHNIQUES

II.	ASSURANCES VIE	
A.	Affaires directes	
1.	Primes brutes	84.589
a)	1. Primes individuelles	13.150
	2. Primes au titre de contrats de groupe	71.439
b)	1. Primes périodiques	35.988
	2. Primes uniques	48.601
c)	1. Primes de contrats sans participation aux bénéficiaires	8.526
	2. Primes de contrats avec participation aux bénéficiaires	76.063
2.	Solde de réassurance	-104
3.	Commissions (art.37)	407
III.	ASSURANCES VIE, AFFAIRES DIRECTES	
	Primes brutes en Belgique	84.589

N°11. ÉTAT RELATIF AU PERSONNEL OCCUPÉ

	Exercice en cours			Exercice précédent		
	Nombre total à la date de clôture 1	Effectif moyen * 2	Nombre d'heures prestées 3	Nombre total à la date de clôture 4	Effectif moyen * 5	Nombre d'heures prestées 6
Personnel sous contrat de travail ou de stage **	66	62,80	95.678,40	64	61,20	90.179,20
Personnel intérimaire ou mis à la disposition de l'entreprise		0,51	862,12		0,35	643,93
TOTAL	66	63,31	96.540,52	64	61,55	90.823,13

* L'effectif moyen du personnel est calculé en équivalents temps plein conformément à l'article 12, § 1^{er} de l'arrêté royal du 12 septembre 1983 portant exécution de la loi du 17 juillet 1975 relative à la comptabilité et aux comptes annuels des entreprises.

** Le personnel sous contrat de travail ou de stage est composé des travailleurs inscrits au registre du personnel et liés à l'entreprise par un contrat de travail ou un contrat de stage au sens de l'arrêté royal n° 230 du 21 décembre 1983.

N°12. ÉTAT RELATIF À L'ENSEMBLE DES FRAIS D'ADMINISTRATION ET DE GESTION, VENTILÉ PAR NATURE

Un astérisque * à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'arrêté royal du 17 novembre 1994.

I.	FRAIS DE PERSONNEL *	3.999
1.	a) Rémunérations	2.696
	c) Autres avantages sociaux directs	68
2.	Cotisations patronales d'assurances sociales	687
3.	Allocations et primes patronales pour assurances extra-légales	410
4.	Autres dépenses de personnel	107
6.	Personnel intérimaire et personnes mises à la disposition de l'entreprise	31
II.	BIENS ET SERVICES DIVERS *	897
III.	AMORTISSEMENTS ET RÉDUCTIONS DE VALEUR SUR ACTIFS INCORPORELS ET CORPORELS AUTRES QUE LES PLACEMENTS *	140
IV.	PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES *	449
1.	Dotations (+)	463
2.	Utilisations et reprises (-)	-14
V.	AUTRES CHARGES COURANTES *	3.266
1.	Charges fiscales d'exploitation *	53
	a) Précompte immobilier	37
	b) Autres	16
2.	Contributions aux organismes publics	16
3.	Charges théoriques	123
4.	Autres	3.074
VI.	FRAIS D'ADMINISTRATION RÉCUPÉRÉS ET AUTRES PRODUITS COURANTS (-)	-190
1.	Frais d'administration récupérés	190
	b) Autres	190
TOTAL		8.561

N°16. AUTRES TAXES ET IMPÔTS À CHARGE DE TIERS

	Montants de l'exercice	Montants de l'exercice précédent
A. TAXES		
1. Taxes sur les contrats d'assurance à charge de tiers	3.280	3.917
2. Autres taxes à charge de l'entreprise	218	296
B. MONTANTS RETENUS À CHARGE DE TIERS, AU TITRE DE		
1. Précompte professionnel	9.000	8.679
2. Précompte mobilier	3	3

N°17. DROITS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN (art. 14)

Un astérisque * à droite du libellé d'un poste ou d'un sous-poste, indique l'existence d'une définition ou d'une note explicative au chapitre III de l'annexe de l'arrêté royal du 17 novembre 1994.

A. GARANTIES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR DES TIERS POUR COMPTE DE L'ENTREPRISE *	4.904
C. GARANTIES RÉELLES CONSTITUÉES OU IRRÉVOCABLEMENT PROMISES PAR L'ENTREPRISE SUR SES ACTIFS PROPRES POUR SÛRETÉ DE DETTES ET ENGAGEMENTS *	
a) de l'entreprise	12.501
D. GARANTIES REÇUES * (AUTRES QU'EN ESPÈCES)	
b) autres	32.756
E. MARCHÉS À TERME *	
e) opérations sur taux d'intérêts (achats)	7.500
f) opérations sur taux d'intérêts (ventes)	7.500
F. BIENS ET VALEURS DE TIERS DÉTENUS PAR L'ENTREPRISE *	4
G. AUTRES (À SPÉCIFIER)	
Engagement de cession valeur mobilière	572
Engagement de cession immobilière	37
Engagement d'acquisition immobilière	2.741
Engagement prêt subordonné integrale Luxembourg s.a.	2.479
Biens et valeurs de l'entreprise détenus par des tiers	5.295

BILAN SOCIAL (X 1.000 €)

N°18. RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES ET LES ENTREPRISES AVEC LESQUELLES IL EXISTE UN LIEN DE PARTICIPATION

Postes du bilan concernés	Entreprises liées		Entreprises avec lien de participation	
	Exercice clôturé	Exercice précédent	Exercice clôturé	Exercice précédent
C.II. PLACEMENTS DANS DES ENTREPRISES LIÉES ET PARTICIPATIONS	105.826	105.590	525	353
1+3 Participations	105.826	105.590	525	353
E. CRÉANCES	68	8.248	818	7
I. Créances nées d'opérations d'assurances directes		4		
III. Autres créances	68	8.244	818	7
G. DETTES				
V. Autres dettes	213	297		
GARANTIES PERSONNELLES ET RÉELLES				
- Autres engagements financiers significatifs				
Prêt subordonné Integrale Luxembourg s.a.	2.479	2.479		

N°22. DÉCLARATION RELATIVE AUX COMPTES CONSOLIDÉS

L'entreprise établit et publie des comptes consolidés et un rapport consolidé de gestion conformément aux dispositions de l'arrêté royal relatif aux comptes consolidés des entreprises d'assurances et de réassurances.

N°23. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES À FOURNIR PAR L'ENTREPRISE

- Le Conseil d'administration a décidé de fixer le taux technique à 3,75 % à partir du 1^{er} mai 1999. Pour faire face à la diminution de taux et respecter la circulaire de la C.B.F.A. qui a communiqué un taux 'clignotant' de 3,85 %, le Conseil d'administration a doté un montant de € 7.388.502 à charge de l'exercice, sans prélèvement sur la provision constituée antérieurement. Le solde de € 11.083.771,02 est repris sous la rubrique C.II. Provisions d'assurance 'vie' au passif du bilan.
- Integrale**, de par sa forme juridique, ne dispose pas de fonds propres à proprement parler. Aucun résultat dégagé par le portefeuille n'a été affecté en compte non technique.
- Des titres sont détenus pour notre compte par notre filiale **Integrale Luxembourg s.a.** pour un montant de € 5.294.834,03.
- La présentation des comptes annuels est conforme à l'arrêté royal du 17 novembre 1994. La brochure des comptes annuels pourra présenter certaines rubriques sous une forme quelque peu différente.
- La réserve légale est calculée respectivement à minimum 5 % et à 1 % selon qu'il s'agit de provisions de la branche 21 ou de la branche 23 et a fait l'objet d'une dotation complémentaire de € 27.538.116,88.

I. ÉTAT DES PERSONNES OCCUPÉES

A. TRAVAILLEURS INSCRITS AU REGISTRE DU PERSONNEL

1. Au cours de l'exercice et de l'exercice précédent	1. Temps plein (exercice)	2. Temps partiel (exercice)	3. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice)	4. Total (T) ou total en équivalents temps plein (ETP) (exercice précédent)
Nombre effectif d'heures prestées	89.265,30	6.413,20	95.678,40 (T)	90.179,20 (T)
Frais de personnel	3.731	170	3.901 (T)	3.500 (T)
Avantages accordés en sus du salaire			78 (T)	77 (T)
2. A la date de clôture de l'exercice	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein	
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel		59	7	63,20
b. Par type de contrat de travail				
Contrat à durée indéterminée		55	6	59,00
Contrat à durée déterminée		4	1	4,20
Contrat pour l'exécution d'un travail nettement défini				
c. Par sexe				
Hommes		32	2	32,80
Femmes		27	5	30,30
d. Par catégorie professionnelle				
Personnel de direction		5		5
Employés		54	7	58,20
Ouvriers				

B. INTÉRIMAIRES

Au cours de l'exercice

Nombre moyen de personnes occupées	0,51
Nombre effectif d'heures prestées	862,12
Frais pour l'entreprise	31

1. Intérimaires

II. TABLEAU DES MOUVEMENTS DU PERSONNEL AU COURS DE L'EXERCICE

A. ENTRÉES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs inscrits au registre du personnel au cours de l'exercice	23	1	23,20
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	6		6,00
Contrat à durée déterminée	16	1	16,20
Contrat de remplacement	1		1,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	3		3,00
supérieur non universitaire	5		5,00
universitaire	3	1	3,20
Femmes:			
secondaire	2		2,00
supérieur non universitaire	6		6,00
universitaire	4		4,00
B. SORTIES	1. Temps plein	2. Temps partiel	3. Total en équivalents temps plein
a. Nombre de travailleurs dont la date de fin de contrat a été inscrite au registre du personnel au cours de l'exercice	20	2	21,40
b. Par type de contrat de travail			
Contrat à durée indéterminée	3	1	3,70
Contrat à durée déterminée	16	1	16,70
Contrat de remplacement	1		1,00
c. Par sexe et niveau d'études			
Hommes:			
secondaire	3		3,00
supérieur non universitaire	4	1	4,70
universitaire	2		2,00
Femmes:			
secondaire	2		2,00
supérieur non universitaire	5	1	5,70
universitaire	4		4,00
d. Par motif de fin de contrat			
Prépension			
Licenciement	2		2,00
Autre motif	18	2	19,40

III. ÉTAT CONCERNANT L'USAGE, AU COURS DE L'EXERCICE, DES MESURES EN FAVEUR DE L'EMPLOI

	Nombre de travailleurs concernés		
	1. Nombre	2. Equivalents temps plein	3. Avantage financier
1. Mesures comportant un avantage financier *			
Réduction des prestations de travail (interruption de carrière à temps partiel)			
Réduction structurelle des cotisations de sécurité sociale	71	68,20	109
Convention de premier emploi	1	1,00	
2. Autres mesures			
Prépension conventionnelle	1	1,00	
Réduction des cotisations personnelles de sécurité sociale des travailleurs à bas salaires	7	6,00	
Nombre de travailleurs concernés par une ou plusieurs mesures en faveur de l'emploi			
Total pour l'exercice	73	70,20	
Total pour l'exercice précédent	70	67,20	

IV. RENSEIGNEMENTS SUR LES FORMATIONS POUR LES TRAVAILLEURS AU COURS DE L'EXERCICE

Total des initiatives en matière de formation des travailleurs à charge de l'employeur		
	Hommes	Femmes
Nombre de travailleurs concernés	16	13
Nombre d'heures de formation suivies	498,58	857,70
Coût pour l'entreprise	24,00	30,00

* Avantage financier pour l'employeur concernant le titulaire ou son remplaçant.

BILAN CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE (€)

2004 2003

ACTIF

Actifs incorporels	71.482	101.587
Placements branche 21	1.034.179.232	978.686.666
Placements branche 23	9.109.109	8.205.792
Parts des réassureurs dans les provisions techniques	7.020	
Créances	52.412.035	15.202.516
Actifs corporels et disponibles	5.762.408	14.032.229
Comptes de régularisation	19.739.319	19.147.255

TOTAL 1.121.280.605 1.035.376.045

PASSIF

Capitaux propres	-7.772.695	15.588.079
Intérêts de tiers	5.278.868	4.905.892
Fonds pour dotations futures		11.904
Provisions branche 21	1.024.512.655	923.416.356
Provisions branche 23	9.109.109	8.205.792
Provisions pour risques et charges	7.163.521	7.436.471
Dettes	81.172.579	73.523.242
Comptes de régularisation	1.816.568	2.288.309

TOTAL 1.121.280.605 1.035.376.045

COMPTES DE RÉSULTATS CONSOLIDÉ SYNTHÉTIQUE (€)

2004 2003

Primes nettes	88.633.579	101.056.066
Produits de placement	114.405.576	67.953.020
Corrections branche 23 (produits)	779.816	-569.843
Autres produits techniques	744.240	1.489.487
Charges de sinistres	-107.319.922	-80.300.533
Variation des provisions techniques	-62.168.808	-71.419.270
Participation aux bénéfices et ristournes	130.248	-2.439.996
Frais d'exploitation	-3.241.434	-2.951.608
Charges de placement	-23.402.789	-11.097.909
Corrections branche 23 (charges)	136.375	-1.011.614
Autres charges techniques	-217.844	-295.825
Produits alloués au compte non technique	-427.679	-397.843
Variations du fonds pour dotations futures	11.904	-11.904

Résultat du compte vie 8.063.262 2.229

Produits de placements	427.679	397.843
Autres produits et charges		86.583
Produits et charges exceptionnels		-8.398.070
Impôts	-65.731	-41.333

Résultats consolidés 8.425.210 -7.952.748

Part des tiers	57.640	12.285
Part du groupe	8.367.570	-7.965.033

RAPPORT DU REVISEUR D'ENTREPRISES SUR L'EXERCICE CLÔTURÉ LE 31 DÉCEMBRE 2004

Le 8 juin 2005

**Aux affiliés
d'intégrale Caisse commune d'assurances**

Nous avons l'honneur de vous faire rapport sur l'exécution de la mission de révision qui nous a été confiée.

Nous avons procédé à la révision des comptes annuels de votre Caisse commune, établis sous la responsabilité du Conseil d'administration, pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2004, dont le total du bilan s'élève à € 1.083.202.939,49 et dont le compte de résultats de l'exercice se solde par une perte à affecter de € 23.796.256,15. Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques complémentaires requises par la loi.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nos contrôles ont été réalisés en conformité avec les normes de révision belges, telles que publiées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes professionnelles requièrent que notre révision soit organisée et exécutée de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'inexactitudes significatives, compte tenu des dispositions légales et réglementaires applicables aux comptes annuels en Belgique.

Conformément à ces normes, nous avons tenu compte de l'organisation de la Caisse commune en matière administrative et comptable, ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Les responsables de la Caisse commune ont répondu avec clarté à nos demandes d'explications et d'informations. Nous avons examiné, par sondages, la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et des estimations comptables significatives faites

par la Caisse commune, ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent en Belgique, les comptes annuels clôturés au 31 décembre 2004 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Caisse commune et les informations données dans l'annexe sont adéquates.

Attestations complémentaires

Nous complétons notre rapport par les attestations complémentaires suivantes qui ne sont pas de nature à modifier la portée de notre attestation des comptes annuels :

- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue et les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables aux entreprises d'assurances en Belgique.
- Nous ne devons vous signaler aucune opération conclue ou décision prise en violation des statuts.
- L'affectation des résultats qui vous est proposée est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Le Reviseur d'Entreprises
PricewaterhouseCoopers
Reviseurs d'Entreprises SCCRL
Représentée par

J. Tison
Reviseur d'Entreprises

RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2004

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions statutaires, nous avons l'honneur de vous faire rapport sur la mission de contrôle que vous nous avez confiée.

Lors de l'accomplissement de nos tâches, tant en cours d'exercice, sur la base des situations mensuelles, qu'à la clôture lors de la vérification des comptes annuels, nous avons fait appel aux méthodes et techniques généralement appliquées en l'occurrence: analyses, sondages, recoupements, contrôles d'évaluation, de cohérence et de vraisemblance. Evidemment, de la sorte, nous nous sommes assurés de la conformité des valeurs d'inventaire aux règles d'évaluation définies par votre Conseil d'administration.

Le bilan accuse un total de € 1.083.202.939,49 et fait apparaître en 'provisions pour participations aux bénéficiaires' un montant de € 2.355.068,85 représentatif de la répartition bénéficiaire allouée pour l'exercice 2004 après dotation complémentaire de € 3.741.860,73 au fonds de réserve de gestion de la 'pension extra-légale'.

En conclusion, nous attestons sans réserve que les comptes qui vous sont soumis, compte tenu des dispositions légales et réglementaires qui les régissent, donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de votre Caisse commune.

Liège,
le 26 mai 2005

Entreprise agréée sous le numéro de code administratif 1530 pour les institutions d'assurances suivantes: 'Assurances vie non liées à des fonds de placements' (branche 21), 'Gestion de fonds de pension collectifs' (branche 27) (Arrêté Royal du 10 novembre 1997, Moniteur Belge 29 novembre 1997), 'Assurances vie liées à des fonds de placements' (branche 23) (Arrêté Royal du 27 janvier 2000, Moniteur Belge 8 mars 2000). Entreprise inscrite au Service de contrôle des Assurances comme intermédiaire sous le numéro 38.362.

RÉSUMÉ DES RÈGLES D'ÉVALUATION

PRINCIPES GÉNÉRAUX

En date du 8 décembre 2000, le Conseil d'administration a modifié les règles d'évaluation. Celles-ci se réfèrent aux dispositions de l'arrêté royal du 17 novembre 1994 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances.

ACTIF

C. PLACEMENTS

C.I. Terrains et constructions
Ces immobilisations sont comptabilisées, soit à leur valeur d'acquisition comportant leur prix d'achat et les frais accessoires, soit à leur prix de revient.

C.II. Placements dans des entreprises liées et participations

Les participations sont évaluées à leur valeur d'acquisition nette, les frais accessoires étant pris en charge par le compte de résultats de l'exercice au cours duquel ils ont été exposés.

Les créances font l'objet de réduction de valeur si leur remboursement à l'échéance est en tout ou en partie incertain ou compromis.

C.III.1. Actions, parts et autres titres à revenu variable

Ces titres font systématiquement l'objet de réductions de valeur en cas de moins-value durable. A la fin de chaque exercice, chaque valeur du portefeuille-titres à revenu variable est revue individuellement.

C.III.2. Obligations et autres titres à revenu fixe

Ces titres sont évalués à leur valeur d'acquisition. Toutefois, lorsque leur rendement actuariel, calculé à l'achat en tenant compte de leur valeur de remboursement à l'échéance, diffère de leur rendement facial, la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est prise en résultat prorata temporis sur la durée restant à courir des titres, comme élément constitutif des intérêts produits par ces titres et est portée, selon le cas, en majoration ou en réduction de la valeur d'acquisition des titres.

La prise en résultats de la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement est effectuée, prorata temporis, sur une base linéaire.

Intégrale adopte une méthode d'évaluation dans laquelle les plus et moins-values résultant de la vente de titres de placement à revenu fixe dans le cadre d'opérations d'arbitrage, peuvent être prises en résultats de manière étalée avec les revenus futurs des titres acquis ou des titres vendus dans le cadre de l'arbitrage.

Les titres à revenu fixe font l'objet de réductions de valeur lorsque le remboursement à l'échéance de ces titres est en tout ou en partie incertain ou compromis.

C.III. 4 à 7 Créances

Elles font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Placements transférés au cours de l'exercice de la rubrique C.- Branche 21 à la rubrique D.- Branche 23 de l'actif

Ils font, à la date de leur transfert, l'objet, pour la différence entre la valeur comptable et leur valeur actuelle, de reprises de réductions de valeur à concurrence des réductions de valeur actées antérieurement et de plus-values de réévaluation, lorsqu'à la date du transfert, leur valeur actuelle est supérieure à leur valeur comptable.

Ces plus-values de réévaluation sont portées au poste A.III.2 du passif et y sont maintenues aussi

longtemps que les placements auxquels elles sont afférentes ne sont pas réalisés.

D. PLACEMENTS RELATIFS AUX OPÉRATIONS LIÉES À DES FONDS D'INVESTISSEMENT (Branche 23)
Les placements repris sous cette rubrique sont portés à l'actif du bilan à leur valeur actuelle.

E. CRÉANCES

Ces créances font l'objet de réductions de valeur lorsque leur valeur de réalisation à la date de clôture de l'exercice est inférieure à leur valeur comptable.

Options sur actions

Il faut entendre par option sur actions qualifiée de couverture affectée, l'option qui a pour but et pour effet de compenser ou de réduire le risque de variation de prix d'actions.

1. Les options sur actions qualifiées de couverture affectée sont, à la date de clôture des comptes, évaluées à leur valeur d'acquisition.

2. Les options sur actions qui ne répondent pas ou plus aux critères requis pour être qualifiées de couverture affectée font l'objet de réductions de valeur lorsque leurs valeurs de marché ou de réalisation, à la date de clôture des comptes, est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Réévaluations

Intégrale peut procéder à la réévaluation de ses immobilisations corporelles, ainsi que des participations, actions et parts figurant sous la rubrique C. de l'actif, lorsque la valeur de celles-ci, déterminée en fonction de leur utilité pour l'entreprise, présente un excédent certain et durable par rapport à leur valeur comptable. Si les actifs en cause sont nécessaires à la poursuite de l'activité de l'entreprise ou d'une partie de ses activités, ils ne sont réévalués que dans la mesure où la plus-value exprimée est justifiée par la rentabilité de l'activité de l'entreprise ou par la partie concernée de ses activités.

Si la réévaluation porte sur des immobilisations corporelles dont l'utilisation est limitée dans le temps, la valeur réévaluée fait l'objet d'amortissements calculés selon un plan établi, aux fins d'en répartir la prise en charge sur la durée résiduelle d'utilisation probable de l'immobilisation.

Amortissements

Les immobilisations font l'objet d'amortissements calculés conformément au plan établi ci-après:

	Pourcentage d'amortissement (taux annuel)
Bâtiment siège social	2,5%
Bâtiment de placement (branche 21)	2,5%
Installations et aménagements	10%
Matériel roulant amorti en fonction de la durée d'utilisation probable	
Mobilier	minimum 10%
Matériel de bureau	minimum 10%
Matériel informatique	minimum 33,3%

Les immobilisations font l'objet d'amortissements complémentaires ou exceptionnels lorsque, en raison de leur altération ou de modifications des circonstances économiques ou technologiques, leur valeur comptable nette dépasse leur valeur d'utilisation par l'entreprise.

PASSIF

C. PROVISIONS TECHNIQUES

1. La provision pour primes non acquises est calculée séparément pour chaque contrat d'assurance.

2. La provision pour risques en cours est calculée sur la base de l'ensemble estimé de la charge des sinistres et des frais d'administration, lié aux

contrats en cours et restant à assumer par l'entreprise, dans la mesure où ce montant estimé excède la provision pour primes non acquises et les primes dues relatives auxdits contrats.

3. La provision d'assurance vie est en principe calculée séparément pour chaque contrat d'assurance. Le calcul est réalisé annuellement sous la responsabilité d'un actuaire, sur la base de méthodes actuarielles généralement reconnues.

3.1 Les provisions pour les assurances vie classiques de la branche 21 et les assurances modernes (de type capitalisation) de la branche 21 assorties d'un taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules actuarielles prospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.

3.2 Les provisions techniques pour les assurances vie modernes (de type capitalisation) de la branche 21 sans taux garanti sur les versements futurs sont calculées selon les formules rétrospectives s'appuyant sur les bases techniques des contrats.

3.3 Les provisions techniques de l'assurance vie de la branche 23 sont calculées en multipliant le nombre d'unités par fonds par le cours d'une unité du fonds en question.

3.4 La provision pour sinistres du groupe d'activités 'vie' est égale à la somme due aux bénéficiaires, augmentée des frais de gestion des sinistres.

3.5 Une provision pour aléas financiers est constituée lorsqu'il s'avère que le rendement des actifs représentatifs n'est plus suffisant pour permettre à la compagnie d'assumer ses obligations en matière d'assurance. Cette provision est constituée conformément aux directives et recommandations de la Commission Bancaire et Financière des Assurances.

E. PROVISIONS POUR AUTRES RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges, répondant aux critères de prudence, de sincérité et de bonne foi, sont constituées pour couvrir notamment:

- les charges de grosses réparations et de gros entretien.
A la clôture de chaque exercice, une provision est déterminée immeuble par immeuble.
- les frais de gestion destinés à couvrir les charges de gestion future des contrats non couvertes par ailleurs.
Une dotation annuelle représentant 3,5 % des primes uniques est constituée à la fin de chaque exercice. Cette dotation devient sans effet lorsque, après prélèvement, la provision atteint un montant équivalent à un an de frais de gestion.
- les risques de pertes ou de charges découlant pour **intégrale** de sûretés personnelles ou réelles constituées en garantie de dettes ou d'engagements de tiers, d'engagements relatifs à l'acquisition ou à la cession d'immobilisations et de litiges en cours.

REPARTITION DES PRODUITS ET CHARGES

Eu égard à son statut, l'ensemble des charges et des produits de la Caisse commune est imputé au compte de résultats technique.

L'affectation des frais de gestion entre la branche 21 et la branche 23 s'effectue en fonction des prestations réelles pour tout ce qui est identifiable ou forfaitairement pour les autres frais.

Loyer théorique:

Le loyer est fixé en fonction de la valeur locative de l'immeuble et de la surface occupée.

Liège

place St. Jacques 11 Bte 101
4000 Liège
T. 04 232 44 11
F. 04 232 44 51

Bruxelles

avenue Ariane 5
1200 Bruxelles
T. 02 774 88 50
F. 02 774 88 54

Antwerpen

Justitiestraat 4 B 46
2018 Antwerpen
T. 03 216 40 80
F. 03 216 44 08



integrale

Integrale Luxembourg s.a.

boulevard Prince Félix 63
L - 1513 Luxembourg-Kirchberg
T. +352 40 66 90 301
F. +352 40 66 90 300

www.integrale.be

info-fr@integrale.be ou/of info-nl@integrale.be

Membre de l'Association Groupe APRI

